



## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MAI 2017

Date de la convocation : 24.05.17	nombre de membres en exercice :	33
	nombre de membres présents :	27
	nombre de procurations :	06
	nombre de membres absents :	00
	nombre de votants :	33

#### Séance du 30 mai 2017

L'an deux mille dix sept

Et le trente mai, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine LANFRANCHI-DORGAL, Maire de St Maximin la Ste Baume.

**Présents :** C. LANFRANCHI-DORGAL – H. LANFRANCHI - M. BŒUF - J. FREYNET – S. LANGLET – O. BARRAU - A-M. LAMIA – L. MARTIN - M. SEBBANI – M.F. BERTIN-MAGHIT - V. GARELLO - P. RUSSO - A. KANBELLE – A. DEGIOANNI - H. MARTINEZ – N. DREVET - C. LOMBARD - F. ALBERT – M. RIONDET - D. VERNET – C. DEIDDA  
A. DECANIS – J. SILVY-ALIBERT – P. HRYNDA - M. GRANIER – A. MUSSILLON

#### Pouvoirs :

H. HENRI	donne pouvoir à	C. LANFRANCHI-DORGAL
L. ANCOLIO	donne pouvoir à	O. BARRAU
M. TISSIER	donne pouvoir à	AM. LAMIA
B. GOMART-JACQUET	donne pouvoir à	J. SILVY-ALIBERT
P. SIMONETTI	donne pouvoir à	A. DECANIS
G. PEREZ	donne pouvoir à	P. HRYNDA
C. HATOT-MEDARIAN	donne pouvoir à	A. MUSSILLON

M. Clément DEIDDA a été désigné secrétaire.

**M. Jacques FREYNET arrive en cours de séance (à partir de la délibération n° 65) et prend donc part au vote des délibérations**

**Mme Laure ANCOLIO arrive en cours de séance (à partir de la délibération n° 67) et prend donc part au vote des délibérations. Le pouvoir qu'elle avait donné à M. Olivier BARRAU est donc caduc.**

**- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2017 A L'UNANIMITÉ**

## **64 – PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE / AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 29*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à signer le protocole « Participation Citoyenne » et tout document s'y rapportant.*

## **65 – AUTORISATION À MADAME LE MAIRE DE SAISIR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR AVIS SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION DE L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DÉDIÉE AU REGROUPEMENT, TRI, STOCKAGE DÉFINITIF ET DE VALORISATION DE DÉCHETS INERTES ISSUS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR LE SITE « LE RUDEAU »**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à saisir la Commission consultative des services publics locaux afin qu'elle formule un avis sur le mode d'exploitation de l'installation dédiée au regroupement, tri, valorisation et stockage définitif de déchets inertes issus du bâtiment et des travaux publics.*

## **66 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AN 439 PAR EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *CONFIRME l'acquisition de l'immeuble cadastré section AN n° 439 d'une superficie de 55 m<sup>2</sup> au prix demandé par le vendeur, soit 300 000 €.*
- *AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et tout document se rapportant à cette affaire.*
- *MANDATE Maître Catherine PIQ, notaire à TOURVES pour établir l'acte de transfert de propriété au bénéfice de la commune et réaliser la vente.*

## **67 – CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *APPROUVE le principe de la cession à Madame Cristel PAYEN de la parcelle cadastrée BH 457 d'une superficie de 1328 m<sup>2</sup> au prix de 53 000 €.*
- *AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et tout document se rapportant à cette affaire.*
- *MANDATE l'agence de Toulon du cabinet TPF INFRASTRUCTURES pour établir et passer l'acte de transfert de propriété en la forme administrative.*

## 68 – CESSION D'UNE EMPRISE À DÉTACHER DU TERRAIN COMMUNAL AN 299

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *APPROUVE le principe de la cession à Monsieur Aurélien MORIN d'une emprise de 18 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AN 299 au prix de 3 960 €.*
- *AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et tout document se rapportant à cette affaire.*
- *MANDATE l'agence de Toulon du cabinet TPF INFRASTRUCTURES pour établir et passer l'acte de transfert de propriété en la forme administrative.*

## 69 – CRÉATION DE POSTES

*Afin d'obtenir une meilleure adéquation entre les qualifications exigées et les postes existants, il serait souhaitable de créer les postes permanents suivants :*

- *Filière administrative*
  - *1 poste d'Attaché principal à temps complet*
  - *1 poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet*
  - *5 postes d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet*
- *Filière technique*
  - *5 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet*
- *Filière Sociale*
  - *1 poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet*
- *Filière Animation*
  - *1 poste d'Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.*
- *Filière police municipale*
  - *1 poste de gardien-brigadier à temps complet*

*Par ailleurs, afin d'assurer le fonctionnement de la piscine municipale pendant la période estivale il est nécessaire de créer deux postes d'agents saisonniers tels que définis ci-dessous :*

- *1 poste d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet*
- *1 poste d'Opérateur qualifié des activités physiques et sportives à temps complet*

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

*AUTORISE Madame le Maire à créer les postes sus-indiqués.*

---

**70 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – EXERCICE 2017 / DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à effectuer les ajustements de crédits selon le tableau joint en annexe.*

**71 – ANNULATION DE TITRE SUR EXERCICE ANTÉRIEUR 2012 / BUDGET COMMUNE**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'annulation totale du titre n°1335/2012 pour une somme de 1 040 €.*

**72 – ANNULATION DE TITRE SUR EXERCICE ANTÉRIEUR 2013 / BUDGET COMMUNE**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'annulation totale du titre n° 520 du 24/07/2013 pour une somme de 258 €.*

**73 – ANNULATION DE TITRE SUR EXERCICE ANTÉRIEUR 2015 / BUDGET SERVICE DE L'EAU**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'annulation totale du titre n° 226 du 15/10/2015 pour une somme de 4 188.30 €.*

**74 – ANNULATION DE TITRE 2017 / BUDGET COMMUNE**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'annulation totale du titre précité.*

## **75 – ANNULATION FACTURES ASSAINISSEMENT / 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2011**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à annuler les factures assainissement du 1<sup>er</sup> semestre 2011 (frais de commandement), au nom de :*

♦ *Aimé CHAULAN      facture n°1513                      15,00 €*

## **76 – ANNULATION FACTURES ASSAINISSEMENT / 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2016**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à annuler les factures d'assainissement précitées.*

## **77 – ANNULATION FACTURES EAU / 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2016**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à annuler les factures assainissement du 2<sup>ème</sup> semestre 2016, (maison vendue) au nom de :*

♦ *COSTAGLIOLA Pascale    n° facture 12944                      6,16 €*

## **78 – DÉGRÈVEMENT FACTURES D'EAU / 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2016 ET 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2017**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à procéder au dégrèvement d'un montant de 1 636,61 € sur les factures du 2<sup>ème</sup> semestre 2016 et de 16 716,62 € sur les factures d'eau du 1<sup>er</sup> semestre 2017.*

## **79 – ASSOCIATION LES AMIS DES ANIMAUX / OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à verser à l'association les Amis des Animaux une subvention exceptionnelle de 1 000 €.*

## 80 – OCTROI SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *AUTORISE Madame le Maire à verser à Monsieur Robin PARIS une subvention exceptionnelle de 1 000 €.*

## 81 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX PÉRISCOLAIRES

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *APPROUVE la modification du règlement pour une application à partir de la rentrée 2017.*
- *AUTORISE Madame le Maire à signer le présent règlement.*

## 82 – TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M GRANIER)*

- *FIXE les tarifs tels que définis ci-dessous :*

### **TARIFS ANNUELS TRANSPORT SCOLAIRE**

<b>CATÉGORIE</b>	<b>Nombre d'enfants</b>	<b>Conseil départemental 83</b>	<b>Prise en charge par la commune</b>	<b>Reste à la charge de la famille</b>
ÉLÉMENTAIRES et PRE ÉLÉMENTAIRES	1 <sup>er</sup> enfant	120 €	50 €	70 €
	2 <sup>ème</sup> enfant et +	120 €	90 €	30 €

## 83 – TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

*Le conseil municipal délibère à la majorité*

*Pour : 30*

*Abstentions : 3 (G. PEREZ – P. HRYNDA – M. GRANIER)*

- *FIXE les tarifs tels que définis ci-dessous :*

## **TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE**

<b><i>TARIF POUR UN REPAS</i></b>	<b><i>TARIFS</i></b>
<i>Tarif normal</i>	3,05 €
<i>Tarif majoré réservation hors délai</i>	5 €
<i>Tarif pour un repas non prévu</i>	5 €
<i>Tarif pour un repas adulte</i>	5,10 €

### **INFORMATION**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le 27 avril 2017, une Charte de soutien à l'activité économique de proximité a été signée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fin de la séance à 18h40.